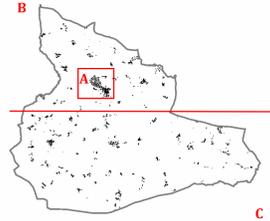


# PLU

Révision



## P 5 : PLAN DE ZONAGE (A)

Révision du PLU - 1  
Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 19 juin 2017  
Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le 18 janvier 2022  
Enquête publique du 13 septembre 2021 au 15 octobre 2021 inclus  
Approuvée par délibération du Conseil Municipal le 28/02/2022

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 28/02/2022  
Le Maire



Echelle : 1/2000ème

- Limites de zones
- 1 Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- \* Eléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bois protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Parcs, jardins à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 2 ème alinéa du Code de l'urbanisme
- Zones de présomptions archéologiques
- Zones humides (SAGE Vilaine)
- Recul de l'urbanisation à respecter pour les routes départementales
- Limite de la zone inondable
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Servitudes I1- I3 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz  
Implantation et passage des canalisations de transport de gaz

- UA
- UB
- 1AU
- 2AUY
- 2AU
- A
- AC
- NL
- NT
- NF
- NP

Liste des emplacements réservés

N°	Opération	Destinataire	Surface(m²)
1	Aménagement du carrefour	Commune	2 516
2	Création d'un accès	Commune	656
3	Elargissement d'une voie	Commune	861
4	Création de logements locatifs	Commune	1 681
5	Création d'une liaison douce	Commune	1 540

